

# CYCLE DE FORMATION : DROIT DU TRAVAIL ET CCN 51

Le code du travail, conjugué à la Convention Collective de 51, constitue le cadre de référence pour la gestion des relations entre les employeurs et les salariés. La convention collective représente aussi un ensemble de leviers à actionner dans une perspective stratégique pour développer et mettre en œuvre des projets.

Cette double approche des textes permettra aux participants de s'approprier les éléments fixés par le code du travail et ceux fixés par la convention collective comme un cadre et des outils à mettre au service de la gestion des ressources humaines, de la prévention et de la médiation dans les rapports sociaux et, plus générale-

ment, l'organisation et la gestion de la structure. La maîtrise du cadre légal et conventionnel dans lequel leur structure évolue participe ainsi au développement des compétences en management et en gestion des dirigeants, des cadres hiérarchiques ou responsables des ressources humaines.

## OBJECTIFS

- Appréhender les règles qui encadrent les différentes phases de la relation contractuelle de l'embauche du salarié à la rupture de son contrat de travail
- Identifier les possibilités de modification des contrats de travail
- S'approprier la structuration des éléments de rémunération conventionnels et savoir déterminer les éléments constitutifs de la rémunération d'un salarié
- Maîtriser et analyser les formes relatives au temps de travail et connaître les possibilités d'évolution des règles définies par accord d'entreprise
- Repérer les différentes institutions représentatives du personnel, connaître leurs attributions ainsi que les obligations des employeurs
- Connaître et mettre en perspective la fonction employeur et le droit disciplinaire

## CONTENU

### Place et rôle de la Convention Collective dans les niveaux de négociation collective

### Conclusion et modification des contrats de travail

Les types de contrat - Les périodes d'essai - La modification du contrat

### Rémunération des salariés

La logique de la convention pour la détermination de la rémunération

Les éléments constitutifs de la rémunération

Les leviers au service du management : reprise d'ancienneté professionnelle, promotion

### Durée du travail

Horaires, répartition et aménagement de la durée du travail : articulations avec les besoins de la structure

Heures supplémentaires, heures complémentaires et astreintes : recours, limites et incidences sur la rémunération

### Congés et suspension du contrat de travail

Les congés payés

Les autres congés : événements familiaux, les jours fériés...

La suspension du contrat de travail : maladie, maternité, accident du travail...

L'incidence des congés dans l'organisation

### Pouvoir disciplinaire et rupture du contrat de travail

Les droits et obligations respectifs de l'employeur et des salariés

Les sanctions et leur mise en œuvre

Les différentes formes de rupture du contrat de travail et les procédures

### Les institutions représentatives du personnel

Les différentes formes en fonction de la structure et de son organisation

Les obligations de l'employeur, les prérogatives des IRP

### Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée



#### SESSION 1

10 & 11 février / 9 & 10 mars /  
6 & 7 avril / 11 & 12 mai 2016

#### SESSION 2

21 & 22 septembre / 12 & 13  
octobre / 16 & 17 novembre /  
7 & 8 décembre 2016



Paris



2 272 €  
par personne



8 jours  
(4 modules de  
2 jours)



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

## PUBLICS

- Directeurs
- Responsables des ressources humaines

Tout responsable hiérarchique en situation d'appliquer le droit du travail

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

Evaluation régulière des acquis et attestation de fin de formation

## INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail
- Avocats spécialisés en droit du travail et CCN 51

